

PAR COURRIEL

██████████,

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 18 mars 2022, par laquelle vous souhaitez obtenir :

- « - Le nombre de places occupées en garderie non subventionnée (GNS) en date du 31 décembre 2021;
- Le nombre de places occupées en garderie non subventionnée (GNS) pour chaque mois, de janvier 2021 à février 2022;
- Le nombre de places occupées en garderie non subventionnée (GNS) en 2022, en date du jour où vous répondrez à la présente;
- Le nombre de places accordées en garderie non subventionnée (GNS) en 2021, pour chaque mois;
- Le nombre de places accordées en garderie non subventionnée (GNS) en 2022 pour chaque mois, en date du jour où vous répondrez à la présente. »

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) (ci-après désignée « la Loi sur l'accès »), nous vous transmettons l'information que détient notre organisme quant à l'objet de votre requête ».

En réponse aux trois premiers volets, nous vous invitons à consulter le Tableau de bord du modèle d'estimation de l'offre et la demande de places en SGEE publié sur notre site Internet, qui indique le nombre de places occupées en garderie non subventionnée. Vous pouvez le trouver à l'adresse suivante :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/developpement-du-reseau/estimations-statistiques/Pages/index.aspx>

Notez que le Ministère effectue ces calculs deux fois par année et que les estimations produites sont basées sur le portrait de l'offre et de la demande de places en vigueur à ces dates précises. Ainsi, seules les données au 30 avril 2021 et au 31 décembre 2021 peuvent vous être communiquées.

En ce qui a trait aux quatrième et cinquième volets, vous trouverez ci-dessous un tableau qui présente le nombre de places pour des projets de garderies non subventionnées autorisées en 2021 et en 2022 (au 23 mars 2022), selon le mois de l'année.

...2

Nombre de places pour des projets de garderies non subventionnées autorisés en 2021 et en 2022

Région	Année 2021			Année 2022	Total
	septembre	novembre	décembre	Mars	
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean		14			14
03 Capitale-Nationale	28	44	160		232
04 Mauricie	26				26
06 Montréal				39	39
14 Lanaudière			80		80
15 Laurentides	8	53	160		221
16 Montérégie	73	38	88		199
17 Centre-du-Québec	18				18
Total	153	149	488	39	829

Aucun projet n'a été autorisé pour les mois non présentés.

En terminant, nous portons à votre attention que le traitement d'une demande d'accès débutant dès la réception de celle-ci en raison des courts délais impartis par la Loi sur l'accès, toute recherche ou compilation de données est restreinte dans les limites de cette date. Nous ne pouvons donc pas fournir une donnée en date du jour où nous répondons à une demande.

Nous vous rappelons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information la révision de la présente décision dans les trente (30) jours suivant la date de cette dernière. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veillez agréer, [REDACTED], mes sincères salutations.

Lisa Lavoie
 Directrice du Bureau de la sous-ministre
 Responsable ministérielle de l'accès aux documents
 et de la protection des renseignements personnels

p. j.